

DATE FACTURE	DATE ECHÉANCE	PAGE
29/04/2026	29/05/2026	1 / 1

FACTURE

Références :

Session : 260305A
Règlement à 30 jours date de facture

INTERIM QUALITE

11 RUE HENRI MESSAGER
- 76 330 PORT JEROME SUR SEINE
FRANCE

Références Financier :

N° Client : 411IP00004
N° TVA Intra Client : FR81491625802
N° Commande : **2026-04-0081-2**
N° SIRET : 49162580200062

Facturation : **Prestation de services**

**FORMATION AU CONTROLE ET PORT DU HARNAIS & FORMATION AU CONTROLE DES MOYENS D'ACCES
POUR LE TRA le 22 avril 2026 (convention n° 103355)**

Qté	Désignation	Nb Hrs	Nb Jrs	Prix Unit. HT	Total HT
2.00	FORMATION AU CONTROLE ET PORT DU HARNAIS & FORMATION AU CONTROLE DES MOYENS D'ACCES POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR <i>BEL IMAM Ouassime - PIGEON Paul</i>	3.50	0.50	70.00 €	140.00 €

Dates de la formation : le 22/04/2026 (de 13:30 à 17:00)

Lieu : ELEVATION HARFLEUR ZAC du Campdolent 10 Avenue du Cantipou 76700 HARFLEUR

Moyens pédagogiques et techniques et sanction de l'action : voir le programme en annexe

Déroulement de la formation : en présentiel

Nos coordonnées bancaires :

BNP PARIBAS LE HAVRE			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30004	113	10334539	16
IBAN : FR76 3000 4001 1300 0103 3453 916			
BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPP			

Récapitulatif TVA			Total HT	Total TVA	Total TTC
Taux	Bases HT	TVA			
20.00%	140.00 €	28.00 €	140.00 €	28.00 €	168.00 €

**NET A
PAYER**
168.00 €

Coordonnées de la société :

ELEVATION SAS - Capital social : 9 000 €
ZAC du Campdolent - 10 Avenue du Cantipou 76700 HARFLEUR -
N° TVA Intra : FR95440323509
N° SIRET : 440 323 509 000 40
N° d'activité : 23 76 035 35 76
RCS : RCS LE HAVRE 2002 B44

Talon à
joindre à
votre
règlement

F2604364 411IP00004
29-avr.-2026
168.00 €

CONDITIONS GENERALES DE REGLEMENT : Pas d'escompte accordé en cas de paiement anticipé. Pénalités pour paiement tardif égales à 3 fois le taux d'intérêt légal. En plus de ces pénalités, suivant le décret N°2012-1115 du 2 octobre 2012, une somme forfaitaire de 40 € au titre d'une indemnité pour frais de recouvrement, sera due de plein droit pour les créances impayées.